

**Bureau du 12 septembre 2005**

**Décision n° B-2005-3500**

objet : **Achat d'espace publicitaire dans le cadre de la manifestation Intervilles 2005 - Autorisation de signer un marché négocié**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la manifestation Intervilles 2005 qui se déroule à l'Isle d'Abeau, la Communauté urbaine souhaite affirmer sa présence lors d'un événement d'importance nationale ayant une forte retombée médiatique.

Cet achat d'espace publicitaire s'inscrit dans la volonté de développer l'attractivité du territoire de l'agglomération lyonnaise et de faire connaître le Grand Lyon comme un territoire dynamique sur toute la région.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Le marché concerne l'achat d'espaces publicitaires sur les objets promotionnels de la manifestation ainsi qu'une banderole (10 mètres x 1 mètre), des affiches permettant d'insérer le logo du Grand Lyon.

La procédure adoptée est un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, la ville de l'Isle d'Abeau étant la seule entité organisatrice capable de fournir les prestations d'insertions publicitaires sur cette manifestation.

Ce marché sera conclu pour une durée ferme d'un mois à compter de sa date de notification. Le montant du marché est de 7 000 € TTC.

La commission permanente d'appel d'offres a attribué ce marché à la ville de l'Isle d'Abeau le 2 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour l'achat d'espace dans le cadre de la manifestation Intervilles 2005 et tous les actes contractuels y afférents avec la ville de l'Isle d'Abeau pour un montant de 7 000 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 623 100 - fonction 023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

